



## Reliquat ARE - fin CDD et éventuelle continuité

-----  
Par Potam

Bonjour,

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourriez m'apporter.

Fin 2019 je démissionne pour prendre un autre emploi un mois après, en CDD de 3 ans temps partiel.  
L'ARE bien qu'ayant encore des droits m'ait refusée, pour l'intervalle entre la démission et début de CDD.

Je n'actualise pas mon inscription pôle emploi pensant qu'avec ma pension invalidité cat 1 ( intervenue après la démission) plus mon salaire je dépasserai un complément ARE.

Aujourd'hui à mon CDD sera à son terme dans 6 mois, aussi pensant bien faire je me réinscris à pôle emploi, qui a fait disparaître mon reliquat ARE ( 363 jours calendriers).

Après recherche il est écrit et précisé que le délais de déchéance est 3 ans + le nombre de jours du reliquat soit 4 ans pour ma part.

1-aurais-je dû attendre la fin de mon CDD ?

Pôle emploi, que j'interroge m'envoie un document pour demander l'aide ASS !  
et me demande ma feuille d'impôts, en réponse à pourquoi mon reliquat n'apparaît plus...et me disent que j'aurais dû m'inscrire dans l'année qui suivait mon début de CDD ( ok, je comprends mais perdre mon reliquat me semble "étrange")

2- une fois mon CDD à son terme, vont-ils bien me redonner mon reliquat ?  
( plus important que les nouveaux droits que j'aurai )

3- la pension invalidité à priori n'est pas à déclarer à pôle emploi, confirmez-vous ?

4- dois-je maintenir mon inscription actuelle ou bien me réinscrire dans 6 mois même si j'ai la possibilité d'obtenir un nouveau CDD avec moins d'heures, d'où l'intérêt du complément ARE.

Je vous remercie pour votre aide  
Cordialement